

**COMMUNE DE PRESERVILLE**  
**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 28 MAI 2020 à 19 HEURES**

**NOMBRE**  
**DE CONSEILLERS**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Absents : 0  
Exclus : 0

**Date de la convocation :**

**18 Mai 2020**

L'an deux mil vingt, le 28 Mai à 19 H 00, en application du III de l'article 19 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Préserville.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M.M Sylvie BACOU, Guy BARTHERE, Mireille BENETTI, Gérard BOYER, Martial CALAMOTE, Damien LABAUME, François LAYNET, Sylvie LUCCHETTI, Pierre LUX, Roland MORICHON, Daniel PELISSE, Samantha PERRY-PELISSIER, Evelyne PETIT, Leticia SEBASTIAN-RAMOS, Gilbert SPIELMANN.

**Absents : néant**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) - Election du Maire,
- 2°) – Election des Adjointes

La séance est ouverte à 19 H 02 sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.  
Madame Samantha PERRY-PELISSIER a été désignée en qualité de Secrétaire.

Avant de laisser la présidence de la séance au plus âgé des membres présents, Monsieur Patrick de PERIGNON fait un discours :

*Mesdames, Messieurs les conseillers, Préservilloises, Préservillois,*  
*En tant que maire « sortant », j'ai le devoir d'ouvrir cette séance de conseil municipal.*  
*Avant de donner la présidence au doyen d'âge et avant de me retirer, je voudrais exprimer quelques idées et réalités.*  
*Vous n'êtes pas sans savoir que ma présence ce jour, si éloigné du 15 mars, est une conséquence imposée, liée à la crise sanitaire majeure que nous traversons.*  
*Les électeurs se sont exprimés et ont choisi une nouvelle équipe, j'en prends acte. Ce n'est pas le jour de commenter cette élection ...*  
*Tout d'abord, je tiens à remercier toutes celles et ceux (électeurs et élus) qui ont cru en la vision et la gestion atypique que je leur proposais au début de mon engagement en 2001.*  
*Aujourd'hui, force est de constater que le chemin emprunté était le meilleur.*  
*En 2001, tout était à construire sur notre commune.*  
*L'état des lieux était assez simple : pas de budgets, pas de trésorerie, pas d'endettement, pas de patrimoine, pas d'équipements et surtout pas de visions ni de perspectives.*

*Aujourd'hui, je vous laisse de bons atouts pour continuer le développement de notre village. L'endettement est largement « couvert » par un patrimoine communal conséquent, les gros équipements sont réalisés, les services mis en place et les finances sont largement confortées.*

*Tout a été réalisé et réfléchi, en conciliant le « nécessaire » voire le « souhaitable », en adéquation avec les moyens sans oublier le « qualitatif » et le « beau » si importants à un dépassement du quotidien, de l'habitude, de la routine.*

*Etant élu vous pouvez « surfer » sur l'acquis, cela serait facile mais largement insuffisant pour maintenir le cap et se projeter positivement sur l'avenir.*

*Je vous souhaite d'être animés, comme je l'ai toujours été, par l'impérieuse nécessité d'oublier en permanence l'intérêt particulier au profit de l'intérêt général, d'être passionnés et visionnaires en toutes circonstances, d'avoir la force de dire non quand l'intérêt de la commune est en jeu et d'avoir le courage de rester libres par rapport aux structures qui nous entourent.*

*Après tant d'années d'engagement total, au détriment de ma famille notamment, je quitte cette fonction de Maire avec regrets mais aussi avec une certaine fierté quand je constate la métamorphose réalisée depuis 2001 sur Préserville.*

*Je souhaite maintenant remercier publiquement J-Claude BOUISSOU ainsi que Bruno de SAINT DENIS pour leur soutien et leur fidélité à notre commune, l'ensemble du personnel ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré avec professionnalisme et dévouement.*

*J'ai une attention toute particulière pour Laurence et Magalie qui, chacune avec son style, ont toujours été à mes côtés dans des échanges et une ambiance certes de travail mais aussi de convivialité.*

*La page est tournée. Je laisse maintenant la présidence de ce conseil au doyen d'âge.*

*Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs*

Monsieur de PERIGNON quitte la séance.

\* \* \*

Monsieur Gérard BOYER, doyen, a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du C.G.C.T). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a constaté quinze conseillers présents, la condition de quorum est donc remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Deux assesseurs ont été nommés : Madame Sylvie BACOU et Monsieur Pierre LUX.

Monsieur Gérard BOYER demande qui est candidat à la fonction de Maire : Madame BENETTI est candidate.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rapproché de la table de vote pour prendre part à l'élection du maire et des adjoints.

## I - Sujets soumis à délibération

### 2020/1 : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-4 et les articles L 2122-7, Considérant que le Maire élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous

#### **Premier tour de scrutin :**

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame Mireille BENETTI : 15 voix (quinze).

Madame Mireille BENETTI a été proclamée Maire et a immédiatement été installée.

Madame BENETTI, Maire, reprend la présidence de la séance et remercie les élus pour leur confiance.

Elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Adjointes au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

### **2020/2 : ELECTION DES ADJOINTS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1, Considérant que les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu :

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

#### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT :**

##### **Premier tour du scrutin**

Madame Mireille BENETTI demande qui est candidat à la fonction de premier Adjoint : Monsieur Roland MORICHON est candidat.

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Monsieur Roland MORICHON, 15 voix (quinze)

Monsieur Roland MORICHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Adjoint et a été installé.

#### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :**

##### **Premier tour du scrutin**

Madame Mireille BENETTI demande qui est candidat à la fonction de deuxième adjoint : Madame Evelyne PETIT est candidate.

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Madame Evelyne PETIT, 15 voix (quinze).

Madame Evelyne PETIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Adjoint et a été installée.

#### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :**

##### **Premier tour du scrutin**

Madame Mireille BENETTI demande qui est candidat à la fonction de troisième Adjoint : Monsieur Daniel PELISSE est candidat.

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Monsieur Daniel PELISSE, 15 voix (quinze).

Monsieur Daniel PELISSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et a été installé.

#### **ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT :**

##### **Premier tour du scrutin**

Madame Mireille BENETTI demande qui est candidat à la fonction de quatrième Adjoint : Monsieur Guy BARTHERE est candidat.

Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

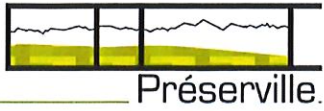
Monsieur Guy BARTHERE, 15 voix (quinze).

Monsieur Guy BARTHERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Adjoint et a été installé.

Madame la Maire présente oralement la charte de l' élu local à l' ensemble des élus :

- 1 – L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité,
- 2 – Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier,
- 3 – L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote,
- 4 – L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins,
- 5 – Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions,
- 6 – L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné,
- 7 – Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 H 50.



Préserville.

SEANCE DU 28 MAI 2020

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Mireille BENETTI	Maire	
Roland MORICHON	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Evelyne PETIT	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Daniel PELISSE	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Guy BARTHERE	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
Sylvie BACOU	Conseillère Municipale	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
Martial CALAMOTE	Conseiller Municipal	
Damien LABAUME	Conseiller Municipal	
François LAYNET	Conseiller Municipal	
Sylvie LUCCHETTI	Conseillère Municipale	
Pierre LUX	Conseiller Municipal	
Samantha PERRY-PELISSIER	Conseillère Municipale	
Léticia SEBSTIAN-RAMOS	Conseillère Municipale	
Gilbert SPIELMANN	Conseiller Municipal	